

S.I.D.E.S.O.L

COMPTE-RENDU DU COMITE DU 4 MARS 2024

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY (pouvoir de M. Boisserin), MARTIN, GIORGIO (jusqu'à 19H45), PASCUAL, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, BOUKACEM, LHOPITAL.

Mmes MABON, NEVEU (jusqu'à 20H15), ARNAUD (jusqu'à l'arrivée de M. Boukacem), NELIAS

Le quorum est atteint à 18H30

Secrétaire de séance : M. BOBICHON

INFORMATIONS

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 envoyé à chacun des délégués n'appelle aucune observation et est adopté à la majorité (3 abstentions).

DELIBERATIONS

A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- ☞ **Prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024,
- ☞ **Autorise** l'ouverture de crédit avant le vote du BP 2024, en dépenses, sur l'article 21561 Achat de compteurs, pour la somme de 200 000 €.
- ☞ **Sollicite** l'Agence de l'Eau pour l'attribution d'une subvention pour le renouvellement des canalisations dans le cadre des économies d'eau pour le programme de travaux 2024,
- ☞ **Sollicite** l'Etat et l'Agence de l'Eau pour l'attribution de subventions pour le plan d'actions à mettre en place contre les PFAS,
- ☞ **Choisit** de lancer les procédures de marché suivantes :
 - Travaux de renouvellement 2024 : procédure adaptée ouverte pour la passation d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire d'une durée d'un an,
 - Réfection des chaussées : procédure adaptée ouverte pour la passation d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire d'une durée de trois ans
 - Branchements neufs et extensions diverses : procédure adaptée ouverte pour la passation d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire d'une durée de trois ans
- ☞ **Décide** de renouveler les conventions passées avec les syndicats Rhône-Sud et Communay Région fixant les modalités d'intervention du technicien et **autorise** le Président à signer lesdites conventions,
- ☞ **Approuve** l'accord transactionnel à passer avec la Sté SENSUS et **autorise** le Président à le signer,
- ☞ **Approuve** la cession par la Commune de Millery aux syndicats des eaux SIMIMO et SIDESOL des parcelles AV25-28-29 situées sur la commune de Millery,
- ☞ **Approuve** l'avenant n°2 à la promesse de bail signée entre les syndicats SIMIMO et SIDESOL, et la Sté CORFU pour les parcelles nécessaires à l'implantation de la centrale photovoltaïque sur la commune de Millery.

La séance est levée à 20H25.

Le Président,
Daniel JULLIEN

